



Mon épouse a-t-elle le droit de me prendre les enfants en attenda

Par **christian82100**, le **28/11/2011** à **20:17**

bonsoir,
nous sommes passé en conciliation au mois de novembre et attendons le délibéré du juge.
En attendant mon épouse emmène mes enfants tous les soirs et les week-end chez ses amis en prétextant qu'ils veulent aller avec elle. Quels sont mes droits? En a-t-elle le droit? Elle rentre très tard le soir voire dans la nuit avec nos enfants même avec école le lendemain.
Que puis-je faire? Merci de m'aider.
Cordialement.

Par **Claralea**, le **28/11/2011** à **23:23**

Oui, elle a le droit d'emmener les enfants avec elle quand elle sort, mais vous aussi. Donc, vous pouvez lui dire que le prochain week-end par exemple, c'est vous qui partez en week-end avec les enfants ou que vous souhaitez qu'ils restent avec vous. Vous avez l'autorité parentale conjointe, donc autant de droits l'un que l'autre, ne vous laissez pas faire et marcher dessus comme ça ! Imposez vous, ne serait-ce que pour l'équilibre des enfants, il n'est pas normal qu'elle rentre la nuit alors que les enfants ont école le lendemain matin